

# Ne pas céder au fatalisme !

La situation politique actuelle, tant sur le plan national qu'international, est en proie à une profonde instabilité. Aux États-Unis, Elon Musk se met **au service de l'extrême droite mondiale**, se faisant progressivement son porte-parole, relayant des théories complotistes, **révisionnistes, masculinistes** et affichant son soutien aux partis néo-fascistes européens. La **rhétorique expansionniste de D. Trump**, ses menaces de « recourir à la force » et d'exercer des pressions économiques, ainsi que son accointance avec Poutine, sont autant de menaces.

Dans son allocution du 5 mars, E. Macron a tenu un **discours alarmiste sur « les menaces qui planent sur l'Europe »** et annoncé que « **de nouveaux choix budgétaires** », seraient nécessaires en matière de défense mais « **sans que les impôts ne soient augmentés** ». Pour financer l'effort de défense, le ministre de l'Économie a affirmé la **nécessité de travailler plus longtemps**, son prédécesseur a même redit la **nécessité d'interroger le temps de travail des enseignant-es** et plusieurs économistes libéraux bloquent toute possibilité de revenir sur la **réforme des retraites**.

Ces déclarations s'apparentent à une **forme d'instrumentalisation du contexte international** pour pousser l'agenda des réformes libérales. Après la **baisse de l'indemnisation de 100% à 90% des congés maladie**, la **suppression de la GIPA**, l'**absence de mesures salariales générales**, ce seraient donc de nouvelles attaques contre les services publics, déjà fragilisés par l'austérité budgétaire, au détriment de la santé, de la protection sociale et des retraites des agent-es de la FP. **Le SNES et la FSU s'y opposeront.**

Dans cette période troublée où **les discours réactionnaires, conservateurs et xénophobes, l'intolérance et le rejet de l'autre** progressent à un rythme effréné, **le SNES-FSU maintient le cap avec toujours comme boussole la défense des collègues, la lutte contre les injustices et les discriminations, la lutte pour une société plus juste**. C'est la raison pour laquelle il a appelé à se mobiliser le 8 mars **pour l'égalité femmes/hommes**, le 15 mars en **soutien aux « sans papiers »**, le 20 mars avec les retraité-es **pour la Sécurité sociale**, le 22 mars **contre le racisme**.

La journée d'action du **3 avril** à l'appel de la CGT, la FSU, Solidaires et l'UNSA, étape dans la construction de la **mobilisation pour nos salaires, nos pensions, l'abandon du jour de carence et de la mesure punitive sur l'indemnisation des congés maladie**, appelle nécessairement des suites au troisième trimestre, dans l'unité la plus large possible, y compris par la grève. **La situation internationale ne doit pas se traduire par une nouvelle étape de régression sociale !**

 Fabien Claveau, Marc Bellaigue, secrétaires académiques  
Claire Chartrain-Lacombe, Murielle Veisz, Philippe Leyrat,  
secrétaires académiques adjoint-es



Syndicat National des Enseignements de Second degré

29 rue Gabriel Péri 63000 CLERMONT-FERRAND

04 73 36 01 67

s3cle@snes.edu

<https://clermont.snes.edu>



CLERMONT-FD CDIS

# P4

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

Bulletin trimestriel n° 206  
Mars 2025

**Permanences du SNES-FSU Clermont**

du mardi au jeudi de 14 h à 17 h

ou sur rendez-vous

à la Maison du Peuple à Clermont-Ferrand

S  
O  
M  
M  
A  
I  
R  
E

Page 1 :	Edito
Page 2 :	Education : les raisons de se mobiliser sont nombreuses Les suppressions de postes continuent ! Mesures de carte scolaire
Page 3 :	8 mars : pour les droits des femmes Coupons d'être malades Evans
Page 4 :	Mutations intra 2025 Rendez-vous de carrière Syndicalisation
Page 5 :	Bilan carrières 2024 Retraites
Page 6 :	Feuille de route RH : statuts en danger ! La désaffection des concours s'accélère !

Alors que nos métiers connaissent une **crise d'attractivité persistante** (baisse de 4% du nombre d'inscrit-es à la session 2025 par rapport à la session 2024, soit 2 848 candidat-es en moins) qui entraîne une dégradation continue des conditions d'apprentissage des élèves et des conditions de travail des personnels, que **les effectifs par classe demeurent les plus élevés des pays de l'OCDE**, que les agent-es subissent un **décrochage salarial**, depuis des décennies, avec des salaires parmi les plus bas d'Europe, alors que **des réformes qui n'ont pourtant pas fait la moindre preuve de leur efficacité sont poursuivies voire accentuées** (choc des savoirs, réforme du lycée, réforme de la voie professionnelle, etc.), alors que **des décisions sont imposées du jour au lendemain** au mépris de l'investissement des personnels et au détriment de l'ouverture au monde et de l'émancipation des élèves comme celle consistant à **suspendre le Pass Culture** pour des raisons budgétaires, à seulement 24 heures de la date butoir de saisir tous les projets, alors que **l'édifice de notre École publique s'écroule**, la priorité présidentielle et ministérielle est le raccourcissement des vacances scolaires estivales.



Ces sujets majeurs n'ont été évoqués ni par le ministre ni par le premier ministre. C'est donc le refus, pour l'heure, d'engager une **politique budgétaire ambitieuse pour le Service public d'éducation et ses personnels**. C'est le refus d'un **programme de financement pluriannuel** à la hauteur des besoins comme cela a été le cas pour la défense dont le budget a plus que doublé depuis 2017. **C'est donc le refus de faire réussir les élèves en luttant contre les inégalités, en donnant les moyens nécessaires pour une École réellement inclusive, en améliorant les taux d'encadrement dans les écoles, les collèges et les lycées publics**. Or, c'est bien « le niveau de salaire insuffisant », « les conditions de travail et de difficultés au quotidien » et le « manque de reconnaissance du métier d'enseignant » qui constituent, chez les étudiant-es, les trois principaux facteurs de rejet du métier d'enseignant-e, tel que l'exprimait la Cour des Comptes en mai 2022. **Pour le SNES-FSU, résoudre la crise d'attractivité passe notamment par une revalorisation urgente des salaires de toutes et tous sans contrepartie.**

■ Fabien Claveau, Marc Bellaigue

## Rentrée 2025: les suppressions de poste continuent, inadmissible !

Malgré l'annulation des 4 000 suppressions de postes, à **mettre à l'actif de la mobilisation de la Profession et notamment de la grève réussie le 5 décembre**, la politique de suppressions de postes commencée en 2017 se poursuit, dégradant encore les conditions d'étude des élèves et les conditions de travail des personnels. Dans de nombreux établissements, les classes seront toujours surchargées à la rentrée 2025 !

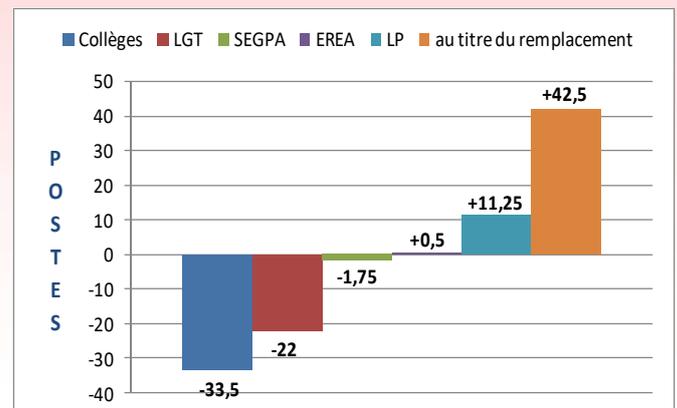
La baisse démographique dans notre académie (-504 élèves) aurait pu être l'occasion de diminuer les effectifs par classe tant en collège qu'en lycée. Il n'en sera rien puisque l'académie est ponctionnée de **55 ETP** dans les collèges et les lycées ! Le rectorat fait le choix de créer **42,5 ETP au titre du remplacement**, mesure dont on pourrait se satisfaire si ce n'était pas au détriment de nombreux postes dans les collèges et les lycées de l'académie.

La **baisse des DHG** dans de nombreux collèges et lycées va encore une fois conduire à des **mesures de carte scolaire**, multiplier les **compléments de service**, donner lieu encore à des **classes à effectifs pléthoriques**, entraîner **l'imposition d'heures supplémentaires**, renforcer la **concurrence entre disciplines et entre établissements** du fait d'une marge d'autonomie toujours insuffisante, **fragiliser encore certains enseignements, certains dédoublements et certaines options, etc.**

Si certaines mesures du Choc des savoirs sont abandonnées ou remaniées, les groupes de besoin sont maintenus en 6<sup>e</sup> et en 5<sup>e</sup>.

L'École publique, mise à mal par les réformes successives, continue d'être maltraitée, les élèves et les personnels également ! Le SNES-FSU continue de revendiquer **l'abrogation du choc des savoirs et de dénoncer sa logique de tri. La priorité est à la baisse des effectifs par classe qui passe par des créations massives de postes, à l'amélioration des conditions de travail des personnels, à une revalorisation pour toutes et tous sans contrepartie, à la défense de l'École publique laïque !**

■ Fabien Claveau, Patrick Lebrun



## Rappel : mesures de carte scolaire

La mesure de carte scolaire s'applique à l'agent-e qui a la plus faible ancienneté dans l'établissement ou la zone. Si plusieurs fonctionnaires ont la même ancienneté, les critères discriminants sont les suivants : le nombre de points le moins important à

la partie fixe du barème du mouvement intra académique (ancienneté de poste + ancienneté d'échelon) ; en cas d'égalité de barème, le plus petit nombre d'enfants à charge de moins de 18 ans au 1er septembre 2024.

Parce que les droits des femmes, parfois leur vie, sont menacés à travers le monde et que les inégalités femmes/hommes perdurent, le SNES et la FSU ont appelé à la grève féministe le 8 mars. Cette journée a été un succès avec une mobilisation importante partout en France, sans doute l'une des plus importantes de ces dernières années, y compris dans notre académie où la manifestation à Clermont a réuni 2 000 personnes. Ce 8 mars a été l'occasion d'exprimer notre solidarité avec les femmes confrontées aux conflits armés, aux régimes fascistes, réactionnaires, théocratiques et colonialistes mais aussi de porter le combat contre l'extrême droite, sa vision réactionnaire, sa politique nataliste. Le SNES et la FSU continuent de dénoncer les inégalités salariales et de pensions, y compris dans l'Éducation nationale, où les femmes représentent la majorité des per-



sonnels mais restent confrontées à des écarts de rémunération injustifiables mais aussi l'absence de réelles mesures en matière de santé. Enfin, les affaires judiciaires incessantes témoignent du caractère systémique des violences faites aux femmes et de la culture du viol dans notre société patriarcale. Les violences sexistes et sexuelles restent à un niveau très élevé et il est urgent d'engager une véritable éducation à l'égalité et à l'EVARS. Le SNES et la FSU, avec une soixantaine d'organisations, revendiquent une loi-cadre intégrale qui prenne en compte tous les aspects de la lutte contre les violences faites aux femmes : prévention, traitement et accompagnement des victimes, prise en compte de chaque plainte avec conduite d'enquête rigoureuse et sanction des agresseurs.

■ Murielle Veisz, Chloé Reiniche, Isabelle Dyduch

## Coupables d'être malades: non à la baisse de l'indemnisation des congés maladie !



Injuste et injustifiable, la réduction de 100% à 90% de la rémunération maintenue au titre de l'indemnisation des trois premiers mois en congé maladie, à compter du 1er mars, pénalise et stigmatise une fois encore les agent-es de la FP. Cette mesure vient s'ajouter à la suppression de la GIPA et à l'absence de mesures salariales générales.

Par leur mobilisation massive le 5 décembre dernier, les personnels de la FP ont contraint le gouvernement à reculer sur les deux jours de carence supplémentaires et à renoncer à la suppression de 4 000 postes dans l'Éducation nationale et de 500 équivalents temps plein à France Travail, mais les autres mesures demeurent...

S'en prendre aux agent-es de la FP, c'est affaiblir les services publics déjà fragilisés par l'austérité budgétaire. Cette mesure est aussi une attaque frontale contre un principe fondamental de la Sécurité sociale : protéger celles et ceux qui vivent de leur travail contre les pertes de revenus découlant d'une incapacité à travailler en

raison de leur santé. La FSU demande la suppression de cette mesure inique ainsi que du jour de carence et continue de revendiquer une augmentation des salaires pour toutes et tous sans contrepartie.

■ Michel Floriot, Xavier Gourc

## EVARS

Le SNES et la FSU ont porté avec force l'impératif d'un programme d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité (EVARS) ambitieux. Il est un levier essentiel pour favoriser la connaissance et l'estime de soi, les relations saines entre les personnes et faire reculer les violences sexistes et sexuelles, les violences intrafamiliales comme les discriminations de genre. Ce programme est contesté par des groupuscules réactionnaires et l'extrême droite depuis plusieurs mois : distributions de tracts, menaces contre les personnels. Ces contestations ont pris une nouvelle ampleur depuis la publication du programme d'EVARS : tracts mensongers, vidéos virales et truffées de fake news via les réseaux sociaux, pressions de parents d'élèves pour connaître les contenus des séances d'EVARS, pour y assister ou pour retirer leurs enfants de l'école, du collège ou du lycée ce jour-là, appel à

des rassemblements et à une mobilisation le lundi 10 mars... Ces attaques sont graves et inacceptables. Le SNES-FSU intervient à tous les niveaux pour que les personnels soient protégés et que ce programme soit bien appliqué.

Notre académie n'est pas épargnée puisqu'un rassemblement du « syndicat de la famille » a eu lieu devant le rectorat le 18 février et qu'un rassemblement du Collectif « Parents en colère » (P.E.C. 43) a eu lieu au Puy-en-Velay, le 10 mars. La section académique et la section départementale du SNES-FSU sont intervenues respectivement auprès du recteur et du DASEN 43 pour demander que les personnels soient protégés et que ce programme soit bien appliqué.

■ Murielle Veisz, Sandrine Clouvel

Les **opérations de mutations** sont à la croisée de l'intérêt général en assurant l'effectivité du service public sur tout le territoire et de l'intérêt personnel et/ou professionnel des personnels. Conscient des enjeux qu'elles induisent pour l'ensemble des participant-es, **le SNES-FSU est là pour informer et défendre les personnels** tout en portant ses exigences collectives pour une amélioration des règles du mouvement.

A l'Inter, le SNES-FSU a pu arracher de haute lutte des assouplissements bienvenus afin qu'en particulier, les **jeunes collègues stagiaires** puissent bénéficier des bonifications pour rapprochement de conjoint malgré la demande initiale du ministère de fournir une preuve d'imposition commune qu'elles et ils ne pouvaient pas fournir. A l'Intra, le SNES-FSU acte positivement que deux de ses revendications pour améliorer le barème aient été retenues par le rectorat avec le retour d'une bonification pour **parent isolé** dont nous regrettons l'insuffisance en nombre de points et l'**élargissement des bonifications TZR** sur un vœu de type « commune ».

Après les résultats de l'Inter le 14 mars, le SNES-FSU organise des réunions en visio pour accueillir les entrant-es et pour la **saisie des vœux Intra du 20 mars au 2 avril**, l'ensemble des militant-es est disponible pour informer, accompagner et défendre chaque collègue. Le site académique est mis à jour régulièrement, **n'hésitez**



**pas à diffuser notre publications autour de vous !** D'année en année, vous êtes de plus en plus nombreuses et nombreux à nous solliciter et malgré les plusieurs centaines de sollicitations sur un temps très court et des canaux diversifiés, soyez assurés de notre engagement complet à répondre le plus exactement et le plus rapidement possible ! **Ces sollicitations montrent bien la confiance des demandeurs en l'expertise du SNES-FSU.**

**Le SNES-FSU et ses militant-es seront également aux côtés de la profession** pour la phase importante de la **vérification des barèmes** du 14 mai au 28 mai. Et à partir du 17 juin et de la publication des résultats par le rectorat, **le SNES-FSU appelle à multiplier les recours individuels** afin que les commissaires paritaires puissent obtenir des informations supplémentaires à celles publiées par l'administration et exercer un travail essentiel de vérification de son travail.

**De même, pendant le mois juillet, nous serons aux côtés des TZR pour les accompagner dans la phase d'ajustement et nous suivrons également celles et ceux ayant formulé une demande de révision d'affectation.** Le SNES-FSU est à vos côtés à chaque étape du long processus que sont les opérations de mutations.

■ Marc Bellaigue

## Rendez-vous de carrière : 56% des avis recteur relevés grâce au SNES-FSU

La CAPA de contestation des avis recteur portés suite aux RDV de carrière pour l'année scolaire 2023-2024 s'est tenue le 31 janvier réunissant tous les corps du second degré. Cette CAPA était la dernière étape d'une procédure de contestation longue voire décourageante mais absolument essentielle pour être rétabli.e dans ses droits.

Le travail et l'action des élu-es FSU ont mis en évidence les **incohérences nombreuses** entre les items cochés par les « évaluateurs primaires » (chef.fes d'établissement/IA-IPR) et leurs appréciations. De trop nombreuses situations montraient également des appréciations littérales positives, **des positionnements dans les items majoritairement « excellent » mais un avis final en deçà**, donc incohérents ! Nous avons également dénoncé, une fois de plus, la **grille totalement illisible et incompréhensible** pour les collègues, les **avis diminués d'un rdv à un autre vécus comme un déclassement**, l'absence de la tenue d'un RDV précédent et avons demandé à ce que les situations des collègues

arrivant dans un établissement, soit en poste soit sur ZR, soient examinées avec une attention particulière.

Suite à nos interventions déterminées, parfois fermes, **15 avis sur 27 dossiers** déposés ont été réévalués à la hausse, soit **56% des avis**. Les améliorations à **plus de 66% des avis du 3<sup>e</sup> RDV de carrière pour la hors-classe permettront aux collègues concerné-es une promotion à ce grade plus tôt dans leur carrière.**

Les commissaires paritaires du SNES-FSU sont intervenus de manière systématique pour les syndiqué-es et les dossiers qui leur avaient été confiés en défendant à la fois **l'égalité de traitement et les situations individuelles.**

■ Marc Bellaigue, Philippe Leyrat, Claire Chartrain-Lacombe



## Syndicalisation

### Pourquoi se syndiquer au SNES-FSU ?

- Pour défendre **mes droits** individuels et collectifs
- Pour être **informé.e, conseillé.e et défendu.e** face à l'administration
- Pour gagner **des améliorations** : salaires, recrutements, conditions de travail, retraites, missions...
- Pour appartenir au **syndicat majoritaire** dans le second degré, le plus à même de peser et de construire un rapport de force efficace pour l'amélioration de nos métiers.
- Pour réfléchir collectivement **aux contenus et aux pratiques professionnelles** et promouvoir une vision exigeante des métiers de l'éducation.
- Pour porter **un projet ambitieux** pour l'Ecole.



Se syndiquer au SNES-FSU, c'est se donner les moyens d'agir individuellement et collectivement

Depuis l'entrée en vigueur de la loi de transformation de la fonction publique (TFP) de 2019 qui a supprimé le contrôle paritaire par les élus des personnels en CAPA, ouvrant la porte à l'opacité dans les opérations de gestion, le rectorat est tenu de présenter chaque année un bilan pour chaque campagne de promotion.

**Le SNES-FSU continue d'exiger son abrogation et le retour du paritarisme pour des opérations de carrières transparentes.**

## Hors-classe



Le bilan statistique transmis confirme que le **passage à la hors-classe a lieu de plus en plus tôt**. La grande majorité des collègues au 11<sup>e</sup> échelon de la classe normale sont promu-es. Chez les **certifié-es** et les **CPE, tous-tes les promouvables au 11<sup>e</sup> échelon ont été promu-es lors de cette campagne**. Les collègues au 10<sup>e</sup> échelon de la classe normale sont désormais les plus nombreux-ses à être promu-es.

Ces évolutions actent le principe, contenu dans PPCR, selon lequel **la carrière de toutes et tous les professeur-es, CPE et PsyEN a « désormais vocation à se dérouler sur au moins deux grades »** mais sont également à mettre au crédit de l'importante mobilisation des personnels lors du mouvement social contre la réforme des retraites de 2023 à l'issue duquel le SNES et les syndicats de la FSU ont imposé **l'augmentation du ratio de promotion à la hors-classe** : la proportion de collègues promu-es passant de 18 % avant 2024 à 22 % en 2024 pour atteindre 23 % en 2025. **Ce ratio de promotions devrait encore réduire le temps d'attente pour le passage à la hors-classe.**

## Classe exceptionnelle

Le ministère s'est saisi de la loi TFP et de la suppression du contrôle paritaire pour les opérations de promotions pour établir de **nouvelles conditions d'accès et de nouvelles modalités d'élaboration du tableau d'avancement** à la classe exceptionnelle, à compter de la campagne 2024, **sans barème ni recours** ! Le cadre national est réduit au strict minimum, l'arbitraire le plus débridé peut s'exercer. **La FSU refuse ces modalités opaques et discrétionnaires dans les opérations de gestion des personnels et continue de revendiquer que la classe exceptionnelle soit un**

**débouché de carrière accessible à toutes et à tous**. En termes de pouvoir d'achat, la fin de la classe exceptionnelle correspond à ce qu'était la fin de la hors-classe il y a 30 ans. Les collègues qui parviennent au terme de leur carrière en étant à la hors-classe doivent constituer la cible privilégiée des prochaines campagnes de promotion car **ce sont celles et ceux qui tireraient le plus grand bénéfice financier d'une promotion** (et qui pâtiraient le plus d'une non-promotion) **pour leur salaire de fin de carrière et surtout pour leur pension de retraite.**

## Accès au corps des agrégé-es par liste d'aptitude

Le SNES-FSU exige des **critères clairs, objectifs et transparents présidant aux nominations, ce qui supposerait un barème, inexistant actuellement, la création d'agrégations dans toutes les disciplines, l'augmentation du nombre de postes offerts à l'agrégation, le passage du ratio de 1 recrutement par liste d'aptitude pour 7 titularisations par concours à 1 pour 5 puis progressivement à 1 pour 2, la tenue de CAP et l'abandon de pratiques qui décrédibilisent cette voie de promotion** dont le taux reste dérisoire, de l'ordre de 2 %, (pour 15 000 candidat.es chaque année).

Il est particulièrement scandaleux que, **parmi les 9 promu-es de notre académie en 2024 sur 339 nationalement, et alors que sur les 30 enseignant-es proposé-es on comptait 18 femmes (60%), seulement 3 femmes au final aient été promues, soit 33% contre 45% en 2023, bien en deçà de leur poids dans le corps**. Décidément, il y a un gouffre entre les discours sur l'égalité professionnelle de notre ministère et ses actes.

Le SNES-FSU exige des **critères clairs, objectifs et transparents présidant aux nominations, ce qui supposerait un barème,**



**Le SNES-FSU revendique la déconnexion totale entre avancement et évaluation, comme cela est le cas pour d'autres corps, avec une carrière accélérée pour toutes et tous, pouvant être parcourue sans obstacle de grade.**

■ Marc Bellaigue, Fabien Claveau, Philippe Leyrat, Claire Chartrain-Lacombe, Katia Bonnemoy

*Nos bilans et analyses dans la rubrique « carrières » du site académique*



## Retraites : abroger la réforme et assurer les financements

Le Premier ministre avait annoncé la réouverture du chantier retraites tout en pointant la FP, avec la théorie du « déficit caché », le rapport de la Cour des Comptes le contredit et confirme les éléments issus des travaux du Conseil d'Orientation des Retraites (COR). **Il n'y a pas de déficit caché, le système des retraites n'est pas en danger, les retraites de la FPE sont à l'équilibre**. En 2023, le système a été excédentaire de 8,5 milliards d'euros, contrairement aux discours sur le déficit, avancés pour justifier la réforme. Les fonctionnaires n'ont ni à être les boucs émissaires, ni à payer les conséquences de choix politiques désastreux, qui ont conduit à la situation actuelle. **Assurer le financement du système de retraites est possible : c'est une question de choix dans le partage des richesses**. Les femmes sont les grandes perdantes des dernières réformes. **Le SNES et la FSU exigent l'abrogation de la réforme de 2023 et des réponses immédiates pour revenir sur les effets délétères des réformes en commençant par le rétablissement de la bonification pour les enfants des femmes fonctionnaires nés après 2004.**



■ Fabien Claveau, Marc Bellaigue

Le ministère a une lecture bien singulière de la crise d'attractivité puisque, si l'on en croit le préambule des LDG stratégiques ministérielles, c'est la rigidité des règles statutaires qui en serait la cause principale, ce que le SNES et la FSU contestent fermement. **La loi de transformation de la fonction publique (TFP) a placé le recours au contrat au même rang que le recrutement de titulaires par concours**, et c'est bien ce que prétendent organiser les LDG stratégiques ministérielles et les feuilles de route RH académiques **au détriment d'une réelle volonté de revaloriser les métiers de l'Éducation et d'attirer plus d'étudiant-es**, ce qui implique notamment **le dégel et la revalorisation du point d'indice, la reconstruction des grilles indiciaires, des carrières pouvant être parcourues sans obstacle de grade, la déconnexion totale entre l'avancement et l'évaluation professionnelle, la restauration de la GIPA**, etc.

Lors du CSA académique du 21 février, le SNES et la FSU ont fait part de leurs analyses critiques et de leur **opposition totale à cette feuille de route** dictée par le ministère. On peut notamment lire dans ce document qu'un des objectifs est d'« attirer les talents », autant dire de renoncer au recrutement par concours, principe inscrit dans le **statut général de la FP et dans les statuts particuliers de chaque corps**, au profit d'une généralisation du recrutement sous contrat sous-tendue dans la loi TFP.

Autre objectif préoccupant : « diversifier les viviers de recrutement » par le biais de « prospections auprès d'entreprises ». Il s'agit là d'un **contournement dangereux voire d'un affaiblissement assumé de la FP et des valeurs du Service public d'Éducation** au profit du privé et de la contractualisation et au détriment d'une FP de carrière substituée par une FP d'emploi via la création de « commissions départementales de recrutement inter fonctions publiques ».

L'Axe 2 vise à « fidéliser les agents » en leur garantissant un « environnement de travail optimal sécurisé », des « conditions de travail propices à l'épanouissement professionnel » et des « temps de cohésion d'équipes et inter-équipes ». Au vu de la

dégradation généralisée des conditions de travail des personnels, de l'augmentation de la charge de travail et des risques psychosociaux, de la perte de sens des métiers, d'un management toxique dans certains établissements, et en l'absence de moyens significatifs injectés dans l'École, on peut sincèrement douter de la réalisation d'un tel objectif. « Favoriser un sentiment d'appartenance » passe avant tout par la **défense et le renforcement du statut, le respect des droits des agent-es, la reconnaissance de leur métier tant sur le plan salarial que du point de vue de l'amélioration de leurs conditions de travail**, ce qui implique de mettre fin au « fonctionnaire-bashing ».

Un autre objectif vise à « consolider la médecine de prévention », sujet qui devrait alerter au plus haut niveau de l'État quand on sait que la plupart des académies ne parviennent plus à recruter de médecins comme la nôtre qui ne compte plus désormais **qu'un seul médecin pour 22 000 personnels**. La FSU a rappelé sa revendication d'au moins 4 médecins dans l'académie et d'un infirmier par département.

Enfin, dans l'Axe 3, il est prévu d'« accompagner les managers pour faire face aux relations interpersonnelles dégradées » et de « sensibiliser les managers à l'écoute active, à l'empathie et les former à la gestion des conflits ». La première des priorités en la matière serait sans doute de savoir pourquoi les relations sont dégradées dans de nombreux établissements **mettant en souffrance de nombreux collègues**. Quant à la sensibilisation à l'empathie, elle pourrait prêter à sourire mais, en tout état de cause, **elle ne peut se substituer à une vraie réflexion sur la formation « managériale »**.

■ Fabien Claveau,  
Marc Bellaigue

POUR PLUS D'INFOS



## La désaffectation des concours s'accélère !



Le Ministère avait annoncé qu'il n'y aurait pas de prolongation de la période d'inscription aux concours. Il a dû se déjuger ! Malgré cette prolongation pour la troisième année consécutive, **les chiffres sont historiquement faibles** : baisse de 4% par rapport à 2024, ce qui représente **2 848 candidat-es en moins** pour la session 2025. La baisse est plus marquée aux **agrégations externes** (-951 inscrit-es) et **internes** (-607 inscrit-es), signe que la crise d'attractivité de nos métiers franchit un cap supplémentaire. Pour ce qui est du **CAPES externe**, de nombreuses disciplines qui peinent déjà à recruter voient le nombre d'inscrit-es se réduire (-72 en mathématiques, -64 en allemand, -29 en lettres classiques, -53 en physique-chimie, -27 en éducation musicale, etc.). Il est déjà certain que **la session 2025 ne permettra pas de pourvoir tous les postes ouverts aux concours**, pourtant en baisse continue depuis 2017. Ce constat en dit long sur le traitement infligé à l'entrée dans le métier ces dernières années. **L'opacité de l'affectation des lauréat-es** des concours, la mise en **stage à temps plein** en établissement pour la majeure partie des lauréat-es, **l'absence d'une réelle revalorisation salariale** accroissent la crise d'attractivité avec l'aval des pouvoirs publics.

■ Saphia Boumendjel, Sandrine Clouvel